

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 mars 2010**

CP 10/03-06

*L'an deux mil dix, le 29 mars à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Moignard.*

**S.A. PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS  
COMMUNES DE MONTECH ET DE MONTBARTIER**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen trois demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Directeur de la société Promologis destinés à la construction de logements sur les communes de Montech et de Montbartier.

**I – Commune de Montech**

Cette opération concerne la construction de 32 logements en deux tranches (une de 28 logements et une de 4 logements) situés domaine de Belcante lieudit Lagafette à Montech.

**1 – Construction de 28 logements**

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 4 123 595 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	1 115 448 €
* Prêt PLUS travaux	2 383 604 €
* Subvention Etat	70 000 €
* Fonds propres	554 543 €
<b>Total</b>	<b>4 123 595 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 3 499 052 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>* Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	1 115 448 €
Montant garanti	780 813,60 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>* Prêt PLUS travaux</b>	
Montant	2 383 604 €
Montant garanti	1 668 522,80 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 2 449 336,40 €, soit 70 % d'un montant global de 3 499 052 €, la commune de Montech se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 2 octobre 2009.

## 2 – Construction de 4 logements

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 642 578 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	187 433 €
* Prêt PLUS travaux	356 914 €
* Subvention Etat	12 000 €
* Subvention CIL 1% relance	9 000 €
* Fonds propres	77 231 €
<b>Total</b>	<b>642 578 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 544 347 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>* Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	187 433 €
Montant garanti	131 203,10 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>* Prêt PLUS travaux</b>	
Montant	356 914 €
Montant garanti	249 839,80 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 381 042,90 €, soit 70 % d'un montant global de 544 347 €, la commune de Montech se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 2 octobre 2009.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

## **II – Commune de Montbartier**

Cette opération concerne la construction de 7 logements de type 4 situés route départementale, lieudit fourès à Montbartier.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 096 535 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	322 528 €
* Prêt PLUS travaux	568 614 €
* Subvention Etat	21 000 €
* Subvention CIL 1% relance	18 000 €
* Fonds propres	166 393 €
<b>Total</b>	<b>1 096 535 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 891 142 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>* Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	322 528 €
Montant garanti	225 769,60 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>* Prêt PLUS travaux</b>	
Montant	568 614 €
Montant garanti	398 029,80 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 623 799,40 €, soit 70 % d'un montant global de 891 142 €, la commune de Montbartier se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 15 décembre 2009.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis :

### **Construction de 28 logements - domaine de Belcante lieudit Lagafette à Montech**

- La garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant global de 2 449 336,40 € pour deux prêts Plus, l'un de type foncier d'un montant de 1 115 448 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 2 383 604 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85% contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Montech accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;

### **Construction de 4 logements - domaine de Belcante lieudit Lagafette à Montech**

- La garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant global de 381 042,90 € pour deux prêts Plus, l'un de type foncier d'un montant de 187 433 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 356 914 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 % contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Montech accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

### **Construction de 7 logements situés route départementale – lieudit fourès à Montbartier**

- La garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant global de 623 799,40 € pour pour deux prêts Plus, l'un de type foncier d'un montant de 322 528 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 568 614 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 % contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
  - Précise que la commune de Montbartier accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
  - Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,